



**Interview de François Villeroy de Galhau,
Gouverneur de la Banque de France,**

Groupe EBRA : « Nous repérerons tout manquement en matière de délais de paiement »

24 mars 2020

*Contacts presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr)
et Deborah Guedj (deborah.guedj@banque-france.fr)*

L'économie française tient-elle le choc du coronavirus ?

La priorité est bien sûr la bataille sanitaire. Et pour la gagner, les pouvoirs publics ont pris des mesures qui entraînent un choc économique. Il est trop tôt pour donner des chiffres, mais clairement la croissance française sera négative en 2020, puis positive en 2021. Les deux variables clés sont : combien de temps va durer la bataille sanitaire ? Et quelle sera notre capacité à redémarrer assez vite ? C'est le cœur de la bataille économique : donner à toutes les entreprises françaises, y compris les TPE et les PME, tous les boucliers pour tenir pendant la bataille sanitaire et correctement redémarrer ensuite.

À ce jour, quel est l'état des entreprises françaises ?

Notre enquête de conjoncture publiée début mars montrait qu'elles sont entrées dans la crise avec de bons niveaux de trésorerie et une activité soutenue jusqu'en février. Mais le choc est sévère, et tout est fait pour que les PME et entreprises aient le minimum de sorties de trésorerie dans les semaines qui viennent, par la prise en charge du chômage technique, le report des charges fiscales et sociales et le report des échéances bancaires. Et ensuite, le maximum de financement disponibles.

Une inquiétude monte sur les délais de paiement qui s'allongent...

Les mesures prises par les banques centrales font qu'il y aura des liquidités pour toutes les entreprises. Il n'y a donc aucune justification à ce que certaines tentent de profiter de la situation pour améliorer leur trésorerie au détriment des autres. Nous avons mis en place ce matin avec Bercy un comité de crise, sous l'égide notamment du Médiateur du crédit de la Banque de France, pour repérer tout manquement. La première réunion sera dès ce jeudi.

Des sanctions sont prévues ?

Au-delà des amendes prévues par la loi, existe une sanction très forte, c'est de nommer publiquement ceux qui ne respecteraient pas les règles. Nous le ferons si nécessaire, y compris pour de grandes entreprises, mais nous allons d'abord valoriser les bons comportements.

Les actions des banques sont attaquées en bourse. Faut-il s'inquiéter de la solidité du système bancaire français ?

Non. Les banques sont plus solides qu'il y a dix ans (crise financière de 2008), grâce à toute la réglementation adoptée depuis. Leurs fonds propres sont deux fois plus élevés, et les banques centrales sont prêtes à leur fournir toutes les liquidités nécessaires. La baisse de leurs actions en bourse ne diminue en rien leur solidité et leurs fonds propres.

La Bourse de Paris, comme les autres places, ne cesse de tomber... Faut-il la fermer ?

Les marchés d'actions sont très volatiles du fait de l'incertitude économique, mais ils fonctionnent. Les marchés de dettes (obligations) sont plus importants à court terme car déterminants pour le financement des entreprises et des États. Nous y sommes très attentifs, comme le montre notre décision exceptionnelle de mercredi dernier.



La BCE a mis environ 1000 milliards d’euros sur la table pour encaisser le choc. Ça suffit ?

C’est un montant extrêmement significatif que nous pourrions employer de manière très flexible, en donnant la priorité à certains pays ou certains secteurs. J’ai toute raison de penser que c’est suffisant. Ajoutez-y jusqu’à 3000 milliards de liquidités pour financer les entreprises et PME. Nous sommes prêts à agir autant que nécessaire.

Faut-il utiliser les 410 milliards d’euros du MES (mécanisme européen de stabilité) ? Ou créer des euro-obligations, des « coronabonds » ?

J’appuie l’idée de prêts exceptionnels « coronavirus » du MES, plus encore que les « coronabonds » : renforcer la solidarité financière entre pays européens. Cela viendrait éventuellement en supplément de l’action de la BCE.

Courons-nous le risque de ne plus trouver de billets dans les distributeurs ?

Il n’y a aucun risque. Les distributeurs sont normalement alimentés, notamment grâce aux hommes et aux femmes qui travaillent dans les caisses de la Banque de la France. Nous notons d’ailleurs ces derniers jours une forte diminution des retraits – de 30 à 50 % selon les régions - qui s’explique logiquement par le confinement.

Pour finir, une rumeur qui tourne : les billets de banque sont-ils porteurs de virus ?

Nous avons étudié de près le sujet, et il n’y a aucun signe que le coronavirus ait été ou puisse être propagé par des billets de banque.

Recueilli par Francis BROCHET

*Contacts presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr)
et Deborah Guedj (deborah.guedj@banque-france.fr)*